

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Carine Carvalho et consorts - Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour
l'emploi et la formation continue ?**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 11 décembre 2020 à la salle du Bicentenaire.

Présent-e-s : Mmes Anne Baehler Bech, Carine Carvalho, Valérie Induni, Catherine Labouchère (présidence). MM. Nicolas Croci Torti, Blaise Vionnet, Cédric Weissert. Excusé-e-s : Néant.

Représentant-e-s de l'Etat : Mmes Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Catherine Pugin, Déléguée au numérique, Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). MM. Lionel Eperon, Directeur général, Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), Yvan Rytz, Délégué cantonal au plan climat, Secrétariat général du Département de l'environnement et de la sécurité (SG-DES).

M. Frédéric Ischy, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance. Les commissaires l'en remercient vivement.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le postulat a pour sujet les thématiques de la transition écologique et numérique, entre autres, les nouveaux modèles économiques et sociaux, les usages de la technologie, les modes de production du travail et de la consommation. La société doit faire face à de profonds changements impliquant à la fois la disparition et la création de métiers. L'école a intégré ce constat en mettant sur pied des projets d'éducation numérique et de durabilité. Le monde des entreprises et du travail doit aussi s'y adapter et, pour cela, non seulement avoir des offres de formation initiale, mais également continue. Le but est que ces offres soient accessibles au plus grand nombre au sein des entreprises et du monde du travail et qu'elles veillent, également, à l'égalité des chances. Si on peut relever que des efforts ont été entrepris pour inciter les femmes à la transition numérique, cela reste encore le plus souvent dans le domaine scolaire. Il faut la promouvoir aussi au-delà, par le biais de la formation continue. En quelques mots, la postulante demande au gouvernement d'établir une stratégie alliant transition écologique, numérique et la formation qui en découle, dans une perspective de durabilité des emplois et d'égalité des chances.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ce postulat correspond à une préoccupation constante du Conseil d'Etat et s'ajoute à celle déjà exprimée par M. le député Nicolas Suter (20_MOT_1, motion transformée en postulat) : *Transition de carrière et transition énergétique vont de pair*. Le Conseil d'Etat relève que le postulat de Mme la députée Carine Carvalho demande trois choses : 1) l'accompagnement de la transformation des emplois par une offre de formations initiale ou supérieure, 2) la valorisation des savoirs acquis par la recherche dans les écoles pour

les domaines des nouvelles techniques et méthodes de travail et 3) l'égalité des chances, notamment dans la formation continue qualifiante.

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux. D'un point de vue global, la transition numérique, comme celle écologique, soulèvent des défis et des risques à tous les niveaux de la société. Il est nécessaire que cette dernière réagisse rapidement pour en minimiser les impacts. Ces transitions (numérique et écologique) font partie intégrante du programme de législation par l'inscription de diverses mesures à cet effet.

En ce qui concerne la formation initiale et continue sur ces transitions, deux souhaits sont formulés dans le postulat : 1) outiller les jeunes du canton pour qu'ils puissent faire face aux enjeux de ces transitions, 2) accompagner la reconversion des professionnel-le-s touché-e-s par les transformations de l'économie.

Relevant que les plans d'études de la formation initiale intègrent déjà l'éducation numérique et durable, le DFJC a fait un effort supplémentaire dans ce sens au moyen :

- d'un EMPD sur l'éducation numérique et son déploiement progressif dans l'école obligatoire et bientôt post-obligatoire, éducation qui se structure autour de trois axes : la science informatique, les usages des outils numériques et la citoyenneté numérique ;
- l'engagement au sein du DFJC d'une déléguée à la durabilité qui a la mission d'intégrer les enjeux de durabilité dans le cursus des élèves vaudois au moyen d'une cellule de pilotage qui comprend un chercheur en sciences de l'éducation. Cet engagement se traduit au sein de la HEP (Haute Ecole Pédagogique) par un renforcement de l'enseignement des enjeux de la durabilité et de l'éducation à un développement durable destinée à la formation de base et continue des enseignant-e-s et des directions d'établissement. La première génération du Plan climat prévoit des mesures dotées de CHF 7 millions afin de générer la transformation des lieux de formation vaudois, qu'ils soient durables tant pour le contenu de l'enseignement que pour les espaces de vie. Un EMPD est en cours de préparation à cet effet.

Pour la formation postobligatoire, les plans d'étude dans les gymnases sont en train d'être révisés. La durabilité y figure comme enjeu transversal prioritaire. En 2022 la discipline informatique sera introduite dans le cursus de formation. Il faut relever que dans le cadre de L'Ecole de culture générale et les gymnases, une filière « communication et information » vient d'être créée et donne une place importante aux enjeux du numérique dans les nouveaux métiers qui lui sont liés. Les filières professionnelles offrent plusieurs formations dans le domaine des transitions numérique et informatique.

Ces deux domaines ont aussi une place de choix au sein des hautes écoles (HES et UNIL), tant dans les cursus de formation depuis le début des études que dans les plans stratégiques (par exemple : le plan d'intentions cantonal 2021-2024 des hautes écoles vaudoises de type HES) et dans la recherche.

La reconversion des personnes déjà entrées dans la vie professionnelle conduit à relever des défis importants. En effet, 26% des adultes de 30 ans dans le canton n'ont pas un titre de formation postobligatoire. En outre, il est estimé que 80'000 personnes ont des difficultés avec les compétences de base. En 1990, 50% des offres d'emploi publiées ne demandaient que la formation obligatoire. Le pourcentage tombe à 13% en 2018. Pour parvenir à ce que le maximum de personnes puisse atteindre le niveau de formation certifié du secondaire II, le Conseil d'Etat a inscrit cet objectif dans son programme de législation. Le budget 2021 du DFJC permet d'en jeter les bases pour augmenter le taux d'adultes au bénéfice d'une formation certifiée du secondaire II. La validation des acquis d'expérience et le renforcement de leur efficacité figurent aussi au programme. A noter que la certification professionnelle pour adultes se décline en trois étapes : la pré-alphabétisation, l'acquisition de compétences de base et la certification du niveau secondaire II. Dès la deuxième étape, les participant-e-s doivent suivre un module obligatoire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le Conseil d'Etat estime que ce postulat vient en appui de ses efforts en cours de réalisation.

4. DISCUSSION GENERALE

La postulante précise que le périmètre de son postulat plaide aussi pour des formations en entreprises afin d'éviter que toute une génération de travailleuses et travailleurs ne soit pas démunie face aux métiers qui changent. Elle souhaite que l'esprit de l'apprentissage perdure tout au long de la vie en emploi et pas seulement avant l'entrée sur le marché de l'emploi.

Plusieurs questions sont posées par les commissaires :

1- Dans le cadre des formations duales comment envisage-t-on l'accompagnement vers la transition ?

Il est répondu par le directeur de la DGEP que les cantons ne sont pas dépositaires des ordonnances de formation et de leur rédaction. Le système fonctionne sur un modèle tripartite. Les associations fixent les exigences de formation, la Confédération les approuve et s'assure que les plans de formation sont bien déployés. Les cantons exécutent mais ne sont pas leaders. Toutefois, les ordonnances sont soumises à consultation avant leur adoption. Le Canton de Vaud rappelle chaque fois avec force que les transformations des métiers sont bien plus larges que les seuls domaines techniques. Il faut penser les métiers du futur en y intégrant les nouveaux paradigmes liés aux transitions énergétique et numérique. Le canton n'a pas lui seul le pouvoir décisionnel, mais s'investit comme lobbyiste pour que les choses avancent. La Conseillère d'Etat ajoute qu'un tronc commun solide de savoirs et de compétences permet une meilleure adaptation que des formations très fragmentées.

2- La Confédération est-elle sensible au point de vue du Canton de Vaud ou ce dernier doit-il systématiquement rappeler sa vision dans les consultations face à une ancienne vision de formation ?

Si la conscience de s'adapter aux nouveaux paradigmes existe de façon globale, il est plus compliqué que cela se traduise dans les actions. Certains modèles économiques sont encore très ancrés dans un modèle de consensus. Quelques secteurs ayant une base installée forte, présentent une résistance au changement. Ce sont les métiers dont les modèles économiques étaient en crise avant la problématique énergétique ou la bascule numérique qui sont les plus enclins à se repenser complètement.

3- Le postulat s'adresse-t-il avant tout à l'administration cantonale (dans sa dimension en lien avec la formation) ou entend-t-il imposer une vision aux milieux professionnels responsables de la formation professionnelle ?

Si le champ d'action reste l'administration, le monde économique constitue un partenaire. La formation duale n'est pas la seule à entrer en ligne de compte. Le Canton dispose de hautes écoles qui font de la recherche et de la formation dans les domaines visés. Il faut aussi les solliciter. L'article 5 de la Loi fédérale sur la formation continue dit de façon claire que la formation continue relève de la responsabilité individuelle. Cela constitue une restriction. Si l'Etat et les hautes écoles publiques peuvent offrir de la formation continue pour les compétences de base, aller au-delà entre toutefois en contradiction avec la loi fédérale.

4- Que l'Etat propose une formation continue pointue, diversifiée et transversale ne constitue-t-il pas un incitatif pour les secteurs privés qui auraient de la peine à se reconvertir (effet d'entraînement) ?

La Conseillère d'Etat appelle de ses vœux un tel effet d'entraînement. Dès que l'Etat dépasse le champ de la formation continue de base, il y a une concurrence avec le secteur privé. Il faudrait réouvrir le débat aux chambres fédérales et cela se heurte, pour l'instant, à des résistances.

Le délégué au plan climat précise que dans le Canton la politique cantonale d'aide au développement économique (PADE) comporte des décrets relatifs à l'innovation et à l'économie durable. Les associations professionnelles souhaitent pouvoir offrir de nouveaux débouchés en transformant leurs pratiques. Il mentionne aussi des études qui font état que dans le domaine énergétique 56% d'emplois supplémentaires seront créés dans le domaine énergétique d'ici 2050. Renforcer l'autonomie énergétique du pays plutôt que d'acheter des combustibles fossiles à l'étranger est, à ses yeux, le moyen de stimuler la mise en œuvre de nouvelles perspectives. Il cite également le postulat de Mme la députée Rebecca Joly (20_POS_207) – *Pour un revenu de transition écologique dans le Canton de Vaud* qui porte sur les transitions de carrière et la manière de les soutenir. Il relève le mérite du postulat qui croise les enjeux de la transition numérique et ceux de la transition écologique/énergétique ce qui n'est pas encore courant.

La déléguée au numérique confirme le caractère récent de la rencontre entre les transitions écologique et numérique. Elle mentionne que le DIRH et le DFJC lancent une étude d'impact environnemental pour comprendre les incidences climatiques du parc informatique et pédagogique de l'Etat. Le but visé est d'élaborer des recommandations et des manières de faire pour les adapter à une transition numérique

respectueuse du climat. En parallèle, se constitue au sein de l'Etat un réseau de répondants « durabilité » qui collaborent avec elle dans l'optique d'une transition numérique responsable et durable.

En résumé, globalement, les commissaires relèvent la pertinence des thèmes du postulat, car il conduit à trouver des solutions innovantes pour s'adapter aux changements de la société et accompagner les professionnel-le-s en place depuis longtemps à se reconvertir pour intégrer ces mutations.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité moins 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Gland, le 24 janvier 2021.

*La présidente :
(Signé) Catherine Labouchère*